



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20251217-1178431-DE

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le : 22/12/2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le onze décembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 28**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Lefèvre, M. Philippe Ferret, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

**Ont donné procuration : 4**

M. Olivier Poneau à Mme Claudine Queyrie, Mme Valérie Pécrelle à M. Pascal Thévenot, M. Michaël Janot à M. Arnaud Bertrand, M. Franck Thiébaux à M. Michel Bucheton.

**Absents non représentés : 3**

M. Amroze Adjuward, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin.

**Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

#### Délibération n° DEL-25-12-17-20

**Objet :** Marché relatif à la mise à disposition de personnel intérimaire pour les services de la petite enfance de la Commune de Vélizy Villacoublay – Lancement d'un appel d'offres ouvert.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • [relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr](mailto:relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr)

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)

*Objet : Marché relatif à la mise à disposition de personnel intérimaire pour les services de la petite enfance de la Commune de Vélizy Villacoublay – Lancement d'un appel d'offres ouvert.*

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande publique, et notamment les articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2, et L2113-11,

VU le marché n° 2022-18 relatif à la mise à disposition de personnel intérimaire pour les services de la petite enfance notifié le 03 août 2022 à la société MANPOWER France,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 08 décembre 2025,

CONSIDÉRANT que le marché n° 2022-18 relatif à la mise à disposition de personnel intérimaire pour les services de la petite enfance a été notifié le 03 août 2022 à la société MANPOWER France,

CONSIDÉRANT qu'il prendra fin le 02 août 2026,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à une procédure de publicité et de mise en concurrence afin de conclure un marché mono-attributaire passé en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1 et R.2124-2 du Code de la commande publique,

CONSIDÉRANT que l'allotissement risquerait de compromettre l'exécution globale du marché et d'entrainer une augmentation des coûts, une prolongation des délais, ainsi qu'une gestion du marché plus complexe, et qu'en conséquence, les prestations feront l'objet d'un lot unique,

CONSIDÉRANT que le marché prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 100 000 € HT,

CONSIDÉRANT que le marché sera conclu pour une durée d'un (1) an renouvelable par reconduction tacite trois (3) fois, pour une durée d'un (1) an et débutera à compter du 3 août 2026 ou à compter de sa date de notification, si celle-ci est postérieure à cette date,

ENTENDU l'exposé de Mme Johanne Ledanseur, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 32 voix).**

AUTORISE le Maire, à lancer une consultation en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L2124-1, L.2124-2, R.2124-1 et R.2124-2 du Code de la Commande publique.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le marché sus indiqué avec l'opérateur économique ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, désigné par la Commission d'Appel d'Offres.

Délibération n° DEL-25-12-17-20

*Objet : Marché relatif à la mise à disposition de personnel intérimaire pour les services de la petite enfance de la Commune de Vélizy Villacoublay – Lancement d'un appel d'offres ouvert.*

---

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à relancer la consultation ou à conclure un marché en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, si le marché était déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offres.

Fait et délibéré en séance le 17 décembre 2025.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*